

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 9 novembre 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LE PRIX EXIGÉ DES TRANSPORTEURS MARITIMES CANADIENS
POUR LE COMBUSTIBLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, un des objectifs du Programme énergétique national est de favoriser l'économie d'énergie. Toutefois, imprévoyant comme d'habitude, le gouvernement fédéral encourage effectivement des modes de transport qui gaspillent du combustible en obligeant les transporteurs maritimes à payer l'essence au cours mondial pour imposer le même prix aux transporteurs de surface. Les transports maritimes consomment trois fois moins d'essence que les transports ferroviaires et huit fois moins que les transports routiers. Je propose donc, appuyé par le député de St. Catharines (M. Reid):

Que la Chambre exhorte le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à remettre à l'étude le Programme énergétique national, afin que les usagers des transports routiers, ferroviaires ou maritimes puissent exercer un choix fondé non seulement sur le coût mais aussi sur la consommation d'essence, ce qui nous permettrait de réaliser un des objectifs les plus importants du Programme énergétique national.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement a jusqu'ici refusé de faire quoi que ce soit pour les gens qui ont dû quitter leur maison à cause des émanations toxiques de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Comme, en outre, il n'a rien fait jusqu'ici pour venir en aide aux propriétaires qui doivent abandonner leur maison parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer des taux d'intérêt hypothécaires qui montent en flèche, et que des représentants d'une industrie de la construction domiciliaire en pleine crise annonçaient aujourd'hui que le nombre des mises en chantier avait baissé de 52 p. 100 alors qu'il faudrait qu'il augmente de 150 p. 100 pour répondre aux propres projections du gouvernement libé-

ral, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement remette immédiatement sa démission avant de nous jeter tous à la rue.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE RETARD DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE
PENSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell) prétend qu'aucun pays du monde ne traite mieux ses anciens combattants que ne le fait le Canada; pourtant, les États-Unis le font, car ils réussissent à examiner dans les 90 jours les demandes de pension de leurs anciens combattants, alors que le Canada prend 46 mois, ce qui est scandaleux. Je propose donc, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que la Chambre somme le ministre des Affaires des anciens combattants de prendre des mesures immédiates pour modifier la loi de manière à réduire la période d'attente, dans le cas des demandes de pension des anciens combattants, de la période actuelle de 46 mois, qui est tout à fait inadmissible, à pas plus de trois mois, le maximum aux États-Unis.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

L'IMPOSITION D'UN TICKET MODÉRATEUR—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Attendu que le premier ministre (M. Trudeau) a promis aux Canadiens qu'il ne permettrait pas qu'une restriction de l'accès aux soins médicaux nuise aux programmes d'assurance-maladie que finance le gouvernement fédéral et attendu que le gouvernement de l'Ontario, suivant l'exemple du gouvernement de la Colombie-Britannique, se propose d'imposer un ticket modérateur pour les soins hospitaliers, ce qui, selon le rapport Hall et le groupe de travail sur le financement des programmes établis, empêchera certes les malades pauvres d'avoir recours aux hôpitaux, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):